

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP /...<sup>158</sup>T/2022-2023 pour les travaux de construction du centre de sante NYABUDIBA.**

Date de publication : ...<sup>27</sup>.../...<sup>6</sup>.../2023

Date d'ouverture : ...<sup>16</sup>.../...<sup>7</sup>.../2023

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de VYANDA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction du centre de sante nyabudiba.

,le marché est en un seul lots.

La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal "FONIC" ; un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de VYANDA à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de de construction du centre de sante nyabudiba.

1. spécification du marché
3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot(s).
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3 mois calendrier

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'un des cas d'inéligibilités énumérés à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au secrétariat de la Commune vyanda**  
**Téléphone :79485006**

Moyennant le paiement de **cent mille franc bu (100.000fbu)** francs burundais : dont 50% de ce montant sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50% au compte **184** ouvert à la **poste vyanda** au nom de la **commune vyanda**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,  
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins **10 jours** avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 6.7.20... à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune **VYANDA**

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **Cinq million de francs burundais (5000.000fbu)**.
12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de VYANDA** L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 16.7.2023 à 10h30**  
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 16.7.2023 à 11 heures**. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. Caution de soumission délivrée par une institution bancaire ou micro-finance opérant comme une banque et suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou micro-finance agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;

4. Statuts du soumissionnaire ;
5. Attestation de non recevabilité délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Certificat d'immatriculation; NIF
7. Registre de commerce; copie
8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non recevabilité de l'INSS en cours de validité et en original.
10. L'habilitation du signataire a engager le soumissionnaire
11. L'acte d'engagement signé

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage.

Fait à VYANDA, le 26/06/2023

NSHIMIRIMANA ALEXIS

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

